

## Sommaire

|          |  |          |
|----------|--|----------|
| <b>1</b> | <b>Éléments statistiques généraux.....</b>                         | <b>1</b> |
| 1.1      | Nombre de postes à pourvoir .....                                  | 1        |
| 1.2      | Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis ..... | 2        |
| 1.3      | Composition du jury .....  | 2        |
| 1.3.1    | Jury de l'académie d'Amiens .....                                  | 2        |
| 1.3.2    | Jury de l'académie de Lille.....                                   | 2        |
| <b>2</b> | <b>Cadre général .....</b>   | <b>2</b> |
| 2.1      | Les textes.....  | 2        |
| 2.2      | Conditions générales et particulières.....                         | 3        |
| <b>3</b> | <b>Nature des épreuves .....</b>                                   | <b>3</b> |
| 3.1      | Une épreuve écrite d'admissibilité .....                           | 3        |
| 3.2      | Une épreuve orale d'admission .....                                | 3        |
| <b>4</b> | <b>Rappel du calendrier des épreuves .....</b>                     | <b>3</b> |
| <b>5</b> | <b>Analyse des épreuves.....</b>                                   | <b>3</b> |
| 5.1      | L'épreuve écrite d'admissibilité .....                             | 3        |
| 5.2      | L'épreuve d'admission .....  | 5        |
| <b>6</b> | <b>En conclusion.....</b>  | <b>6</b> |

---

## 1 Éléments statistiques généraux

### 1.1 Nombre de postes à pourvoir

| Ministère  | Académie d'Amiens | Académie de Lille |
|--|-------------------|-------------------|
| Éducation nationale et de la jeunesse / Enseignement supérieur | 12                | 32                |
| <b>Total académie</b>  | <b>12</b>         | <b>32</b>         |

## 1.2 Nombre de candidats inscrits, présents, admissibles et admis

| Académie d'AMIENS        | Inscrits  |             | Présents  |               | Admissibles* |              | Admis*    |               | Âge moyen des candidats admis |
|--------------------------|-----------|-------------|-----------|---------------|--------------|--------------|-----------|---------------|-------------------------------|
|                          | Nbre      | %           | Nbre      | %             | Nbre         | %            | Nbre      | %             |                               |
| Femmes                   | 81        | 94,2%       | 51        | 59,30%        | 16           | 18,6%        | 11        | 12,80%        | 37 ans                        |
| Hommes                   | 5         | 5,8%        | 1         | 1,16%         | 0            | 0%           | 0         | 0%            | -                             |
| <b>Académie d'AMIENS</b> | <b>86</b> | <b>100%</b> | <b>52</b> | <b>60,46%</b> | <b>16</b>    | <b>18,6%</b> | <b>11</b> | <b>12,80%</b> | <b>37 ans</b>                 |

\*Par rapport aux candidats inscrits

| Académie de LILLE        | Inscrits   |             | Présents   |               | Admissibles* |               | Admis*    |               | Âge moyen des candidats admis |
|--------------------------|------------|-------------|------------|---------------|--------------|---------------|-----------|---------------|-------------------------------|
|                          | Nbre       | %           | Nbre       | %             | Nbre         | %             | Nbre      | %             |                               |
| Femmes                   | 231        | 94,3%       | 154        | 62,85%        | 49           | 20 %          | 27        | 11,02%        | 36 ans                        |
| Hommes                   | 14         | 5,7%        | 2          | 0,82%         | 3            | 1,22%         | 2         | 0,81%         | 27 ans                        |
| <b>Académie de LILLE</b> | <b>245</b> | <b>100%</b> | <b>156</b> | <b>63,67%</b> | <b>52</b>    | <b>21,22%</b> | <b>29</b> | <b>11,83%</b> | <b>33 ans</b>                 |

\*Par rapport aux candidats inscrits

## 1.3 Composition du jury

### 1.3.1 Jury de l'académie d'Amiens

| Corps                               | Femmes    |              | Hommes   |              | Total     |             |
|-------------------------------------|-----------|--------------|----------|--------------|-----------|-------------|
|                                     | Nbre      | %            | Nbre     | %            | Nbre      | %           |
| Infirmière                          | 12        | 52,2%        | 0        | 0            | 12        | 52,2%       |
| Médecin conseiller technique        | 3         | 13,0%        | 0        | 0            | 3         | 13,0%       |
| Personnel de direction              | 1         | 4,4%         | 7        | 30,4%        | 8         | 34,8%       |
| <b>Total jury académie d'Amiens</b> | <b>16</b> | <b>69,6%</b> | <b>7</b> | <b>30,4%</b> | <b>23</b> | <b>100%</b> |

### 1.3.2 Jury de l'académie de Lille

| Corps                               | Femmes    |              | Hommes   |              | Total     |             |
|-------------------------------------|-----------|--------------|----------|--------------|-----------|-------------|
|                                     | Nbre      | %            | Nbre     | %            | Nbre      | %           |
| Infirmière                          | 18        | 62,1%        | 0        | 0%           | 18        | 62,1%       |
| Médecin conseiller technique        | 2         | 6,9%         | 1        | 3,4%         | 3         | 10,3%       |
| Personnel de direction              | 1         | 3,5%         | 7        | 24,1%        | 8         | 27,6%       |
| <b>Total jury académie de Lille</b> | <b>21</b> | <b>72,5%</b> | <b>8</b> | <b>27,5%</b> | <b>29</b> | <b>100%</b> |

## 2 Cadre général

### 2.1 Les textes

Le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur prévu à l'article 5 du décret du 9 mai 2012 susvisé s'effectue par voie de concours sur titres comportant une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Lors de leur demande d'admission à concourir, les candidats déposent un dossier comprenant :

- une copie des titres et diplômes acquis ;

- un curriculum vitae détaillé indiquant les formations qu'ils ont suivies, les emplois qu'ils ont éventuellement occupés, les stages qu'ils ont effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux qu'ils ont réalisés ou auxquels ils ont pris part.

## 2.2 Conditions générales et particulières

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- de l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

## 3 Nature des épreuves

### 3.1 Une épreuve écrite d'admissibilité

- Nature de l'épreuve écrite : Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier (durée 3 heures – coefficient 1).
- Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'État d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
- Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

Durée : **3 heures** | Coefficient : **1**

### 3.2 Une épreuve orale d'admission

- Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury (durée : trente minutes – coefficient 2).
- Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de son exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.
- L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum.
- Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation. Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10.

Durée : **30 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé** | Coefficient : **2**

## 4 Rappel du calendrier des épreuves

|                     |   |
|---------------------|---|
| 2 avril 2024 .....  | Epreuve écrite d'admissibilité (Amiens et Lille)          |
| 17 avril 2024 ..... | Publication admissibilité (Amiens et Lille)               |
| 16 mai 2024 .....   | Épreuve orale d'admission – académie de Lille             |
| 16 mai 2024 .....   | Publication des résultats d'admission – académie de Lille |
| 21 mai 2024 .....   | Épreuve orale d'admission – académie d'Amiens             |
| 21 mai 2024 .....   | Publication des résultats d'admission – académie d'Amiens |

## 5 Analyse des épreuves

### 5.1 L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de 3 heures, consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme

fixé pour l'obtention du diplôme d'état d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenées à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

La correction des copies a été réalisée de manière dématérialisée à partir de l'application Cyclades mise à la disposition de l'ensemble des correcteurs. Les copies anonymisées ont été réparties en lots, le barème de notation et la proposition de correction transmis aux correcteurs.

Les membres de jury se sont réunis pour déterminer le seuil d'admissibilité des candidats :

| Académie d'AMIENS                                 | Académie de LILLE                                  |
|---|--|
| <b>16 candidats ont été déclarés admissibles</b>  | <b>52 candidats ont été déclarés admissibles</b>   |
| Note du 1er candidat admissible..... 17/20        | Note du 1er candidat admissible ..... 16.50/20     |
| Note du dernier candidat admissible..... 11,75/20 | Note du dernier candidat admissible ..... 11.75/60 |
| Moyenne des candidats admissibles ..... 13,61/20  | Moyenne des candidats admissibles..... 13.30/20    |

### Analyse :

Les questions abordées lors de cette session faisaient appel à des connaissances générales du métier d'infirmier de l'éducation nationale.

De manière générale, l'épreuve écrite d'admissibilité a, cette année, été moins bien réussie par les candidats et donc plus sélective nonobstant un seuil d'admissibilité significativement plus bas (11.75/20 en 2024, 14/20 en 2023 et 12.5/20 en 2022). Le jury a noté comme les années précédentes une hétérogénéité dans les copies (de très bonnes copies et de très insuffisantes).

Le jury a également souligné chez les candidats les moins bien notés :

- le manque de connaissances générales sur le système éducatif (écoles élémentaire et primaire notamment) et de la chaîne hiérarchique ;
- le manque de connaissance de la procédure de signalement au Procureur ;
- une position souvent repliée dans l'analyse des situations pratiques (peu de recours au médecin scolaire ou aux conseillers techniques par exemple) ;
- une posture empathique mais décorrélée des textes réglementaires ;
- la méconnaissance de l'actualité (jeu de la virgule, obligation de signalement au Procureur dans le cadre des violences conjugales, que la victime soit mineure ou majeure) ;
- l'insuffisante maîtrise des compétences infirmières, notamment pour l'immobilisation de l'élève pour lequel on suspecte un traumatisme crânien mais aussi dans le cadre de l'évaluation, prise en charge et suivi de la crise suicidaire ;
- le développement insuffisant dans les réponses apportées ;
- des qualités rédactionnelles insuffisantes (grammaire, syntaxe, orthographe).

## 5.2 L'épreuve d'admission

| Académie d'AMIENS   | Académie de LILLE   |
|---|---|
| <b>11 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 0 sur liste complémentaire</b> | <b>29 candidats ont été déclarés admis sur liste principale et 0 sur liste complémentaire</b> |
| Note du 1 <sup>er</sup> candidat admis ..... 56/60  | Note du 1 <sup>er</sup> candidat admis..... 54.40/60  |
| Note du dernier candidat admis ..... 47/20  | Note du dernier candidat admis..... 40.50/60  |

### Analyse :

De manière générale et comme pour l'épreuve écrite, les membres de jurys ont constaté une forte hétérogénéité entre les candidats.

S'agissant du curriculum détaillé envoyé par le candidat en amont de cette épreuve, le jury a noté un nombre important de fautes d'orthographe et de dates erronées dans certains dossiers et préconise une relecture attentive des documents transmis. Les candidats doivent également veiller à ne pas enjoliver voire exagérer leur implication dans les activités et/ou les travaux réalisés décrits dans leur CV.

#### - Sur l'exposé du candidat d'une durée de 10 minutes :

Le jury a noté un manque de préparation chez certains candidats tant dans sa structuration que dans la maîtrise du temps, voire dans la qualité de l'expression orale.

#### - Sur la discussion avec le jury :

Les meilleurs candidats ont montré qu'ils avaient fait un effort d'investissement pour parfaire leurs connaissances, en particulier du système éducatif, et ainsi pouvoir mettre en avant leur capacité analytique réflexive, leur prise de distance parfois devant certaine situation et leur capacité à prendre de la hauteur, ce qui est particulièrement attendu chez un cadre.

Ils disposaient ainsi de connaissances précises relatives au système éducatif, au fonctionnement d'un EPLE, aux missions de l'infirmier de l'éducation nationale, à l'implication des responsables légaux, aux partenariats internes et externes, à la connaissance des instances ; ils ont su exprimer des qualités d'empathie et de discernement (et non de jugement) mais toujours inscrites dans le cadre réglementaire de fonctionnement de l'Institution ; ils ont montré leur capacité à travailler en équipe, notamment via une démarche de projet.

A contrario, chez les candidats qui ont le moins bien réussi, le jury a noté en particulier :

- un manque de précisions dans les réponses sur le métier d'infirmier ainsi que sur les connaissances générales du système éducatif ;
- une analyse insuffisante, qui ne met pas en relation les connaissances, le traitement de la situation et l'argumentation ;
- la difficulté à percevoir la nécessité d'un travail collectif et/ou partenarial ;
- un manque d'ouverture relative à l'environnement professionnel de la fonction d'infirmier ;
- une posture professionnelle inadaptée chez certains candidats au regard du respect du code de déontologie de la profession (secret professionnel).

De manière générale, chez ces candidats, la préparation à l'épreuve du concours paraît insuffisamment aboutie, certains se basant sur leurs acquis sans chercher à connaître le monde de l'Éducation nationale. Chez certains candidats, il a été noté un manque de conscience sur la nécessité de préparer le concours considérant que le seul fait d'être contractuel constituerait déjà un prérequis.

## 6 En conclusion

En conclusion, les candidats doivent engager une préparation de fond du concours passant par une actualisation des connaissances théoriques et pratiques liées au système éducatif mais aussi par un entraînement à l'exposé oral.

Ils doivent également veiller à bien connaître le fonctionnement d'un EPLE notamment les rapports hiérarchiques existants entre l'infirmier scolaire et le chef d'établissement.

Il est conseillé aux candidats d'être attentifs à la qualité rédactionnelle (orthographe et syntaxe) pour l'épreuve écrite ; de prendre le temps de l'analyse, de construire un exposé logique et argumenté lors de l'épreuve orale. Se renseigner sur l'environnement professionnel de l'infirmier éducation nationale et ses spécificités, par exemple auprès d'un infirmier scolaire ou d'un chef d'établissement, est aussi un conseil qui devrait être suivi par les candidats pour bien en appréhender les enjeux mais aussi la réalité quotidienne.

Dans le contexte d'un ratio d'admissibles présents/postes plus bas, et considérant l'enjeu premier de garantir la qualité d'agents appelés à devenir fonctionnaires d'État, le jury a été particulièrement attentif lors des épreuves orales à s'assurer que les candidats disposent des connaissances et compétences attendues.

A l'issue des épreuves orales, il a estimé de manière unanime qu'il était nécessaire de conserver un seuil d'admission suffisamment élevé, ce qui a amené à déclarer admis un nombre de candidats inférieur au nombre de postes offerts et ce, sur chaque concours.

Le seuil d'admission des deux concours est cependant plus bas que celui des précédentes sessions, ce qui montre la volonté du jury, dans l'intérêt du service public, de concilier qualité du recrutement et pourvoi des postes offerts.

Fait à Amiens, le 2 juillet 2024

Le Président du jury

**Stéphane DESMONS**

